

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 02868 Numéro SIREN : 431 460 336 Nom ou dénomination : ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2020 sous le numéro de dépôt B2020/011365

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2020/011365**
n°de gestion : **2000B02868**
n°SIREN : **431 460 336 RCS Lyon**

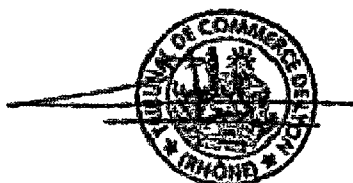
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 19/05/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT - Société par actions simplifiée
73 rue François Mermet 69160 Tassin-la-demi-lune -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5460625

Désignation de l'entreprise : SAS ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 73 RUE FRANCOIS MERMET		69160 TASSIN LA DEMI LUNE	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 43146033600024		Néant ☐	

				Exercice N clos le, 3 0 0 9 2 0 1 9		N-1 3 0 0 9 2 0 1 8				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC						
	Frais de développement *	CX		CQ						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	36 172	AG	23 355	12 816	20 517			
	Fonds commercial (1)	AH	170 000	AI		170 000	170 000			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK						
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM						
	Terrains	AN		AO						
	Constructions	AP		AQ						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS						
	Autres immobilisations corporelles	AT	340 786	AU	198 102	142 684	115 311			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW						
	Avances et acomptes	AX		AY						
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT						
	Autres participations	CU	115 780	CV		115 780	115 780			
	Créances rattachées à des participations	BB	93 376	BC		93 376	126 815			
	Autres titres immobilisés	BD		BE						
	Prêts	BF		BG						
	Autres immobilisations financières*	BH	18 905	BI		18 905	6 553			
	TOTAL (II)	BJ	775 018	BK	221 457	553 561	554 977			
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
En cours de production de biens		BN		BO						
En cours de production de services		BP		BQ						
Produits intermédiaires et finis		BR		BS						
Marchandises		BT		BU						
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	420	BW		420	2 345			
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	828 022	BY	22 677	805 344	729 625			
Autres créances (3)		BZ	81 735	CA		81 735	74 562			
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC						
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	180 045	CE		180 045	180 000		
	Disponibilités	CF	363 475	CG		363 475	195 181			
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	29 749	CI		29 749	23 479			
	TOTAL (III)	CJ	1 483 447	CK	22 677	1 460 770	1 205 192			
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
		Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 258 465	IA	244 134	2 014 331	1 760 169		
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(0)	(3) Part à plus d'un an	CR	29 103	
	Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations		Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise : SAS ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :150 000.....)	DA	150 000	150 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	15 000	15 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	295 468	237 841
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	339 020	257 627
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	799 488	660 468
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	151 918	80 219
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	39 171	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 000	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	253 212	245 923
	Dettes fiscales et sociales	DY	359 827	445 507
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	28 165	11 991
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	379 549	316 060
	TOTAL (IV)	EC	1 214 843	1 099 701
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 014 331	1 760 169
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 108 290	1 083 617
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue	FD		FE		FF	
		FG	2 747 352	FH		FI	2 747 352
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 747 352	FK		FL	2 747 352
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	500
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	27 025
	Autres produits (1) (11)					FQ	70
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 774 946
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 296 860
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	38 245
	Salaires et traitements*					FY	658 504
	Charges sociales (10)					FZ	230 820
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	71 956
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	19 002
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	4 239
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 319 625
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	455 321
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 361
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	474
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	11
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	1 845
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	843
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	843
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 002
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	456 323

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 000	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	41 050	5 100
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	42 050	5 100
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	75	35
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	24 626	5 100
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	24 701	5 135
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	17 349	(35)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	134 652	108 350
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 818 841	2 275 690
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 479 822	2 018 063
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	339 020	257 627
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	5 119	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	474	923
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		56
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	27 025	18 424
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	4 205	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
	PENALITES AMENDES	Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
		75		
	CESSION IMMOBILISATIONS	24 626		41 050
	CRCC REMISE EXCEPTIONNELLE			1 000
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT

73 RUE FRANCOIS MERMET

69160 TASSIN LA DEMI LUNE

ANNEXE DU 01/10/2018 AU 30/09/2019

ARTHAUD ET ASSOCIES LYON

73 Rue François Mermet

69160 Tassin-la-Demi-Lune

04 37 41 62 50

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Le total du bilan avant répartition de l'exercice est de 2 014 330.93 Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 747 351.52 Euros, dégage un bénéfice de 339 019.61 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Informations relatives au CICE

La 3ème Loi de Finances Rectificative pour 2012 a instauré un Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) qui a pour objet d'améliorer la compétitivité des entreprises en diminuant le coût du travail de certains salariés. En substance, le CICE correspond à une aide de l'Etat, en contrepartie de laquelle l'entité engagera des dépenses lui permettant d'accroître sa compétitivité. Dans ce cadre, et conformément aux recommandations de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), la société a choisi de comptabiliser le CICE en déduction des charges auxquelles elle est liée, autrement dit en déduction des charges de personnel. Le montant du CICE comptabilisé dans les comptes au 30/09/2019 en fonction des salaires déjà comptabilisés (hors provision pour congés payés), s'élève à 4 405 €.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Conformément aux dispositions légales, l'utilisation du CICE a été consacrée aux investissements, au développement de nouveaux marchés et au renforcement du fonds de roulement.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	206 172		
Installations générales agencements aménagements divers	24 393		2 257
Matériel de transport	209 904		102 055
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	79 813		11 942
TOTAL	314 109		116 254
Autres participations	242 595		1 360
Prêts, autres immobilisations financières	6 553		12 352
TOTAL	249 148		13 712
TOTAL GENERAL	769 429		129 966

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			206 172	206 172
Installations générales agencements aménagements divers			26 650	26 650
Matériel de transport		89 577	222 381	222 381
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			91 755	91 755
TOTAL		89 577	340 786	340 786
Autres participations		34 800	209 156	209 156
Prêts, autres immobilisations financières		-0	18 905	18 905
TOTAL		34 799	228 061	228 061
TOTAL GENERAL		124 376	775 018	775 018

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	15 654	7 701		23 355
Installations générales agencements aménagements divers	13 873	4 311		18 184
Matériel de transport	133 464	48 132	64 951	116 646
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	51 460	11 812		63 272
TOTAL	198 798	64 255	64 951	198 102
TOTAL GENERAL	214 452	71 956	64 951	221 457

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	7 701				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 311				
Matériel de transport	48 132				
Matériel de bureau informatique mobilier	11 812				
TOTAL	64 255				
TOTAL GENERAL	71 956				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	3 675	19 002			22 677
TOTAL	3 675	19 002			22 677
TOTAL GENERAL	3 675	19 002			22 677
Dont dotations et reprises d'exploitation		19 002			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	93 376	-0	93 376
Autres immobilisations financières	18 905	-0	18 905
Clients douteux ou litigieux	29 103	-0	29 103
Autres créances clients	798 919	798 919	
Personnel et comptes rattachés	5 600	5 600	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 960	2 960	
Taxe sur la valeur ajoutée	47 828	47 828	
Débiteurs divers	25 348	25 348	
Charges constatées d'avance	29 749	29 749	
TOTAL	1 051 787	910 403	141 384

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	995	995		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	150 923	44 370	106 553	
Emprunts et dettes financières divers	500	500		
Fournisseurs et comptes rattachés	253 212	253 212		
Personnel et comptes rattachés	111 411	111 411		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	62 075	62 075		
Impôts sur les bénéfices	23 749	23 749		
Taxe sur la valeur ajoutée	149 763	149 763		
Autres impôts taxes et assimilés	12 830	12 830		
Groupe et associés	38 671	38 671		
Autres dettes	28 165	28 165		
Produits constatés d'avance	379 549	379 549		
TOTAL	1 211 843	1 105 290	106 553	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	150 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	78 179			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS/PARTS SOCIALES	10.0000	15 000			15 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial	170 000			170 000	
Total	170 000			170 000	

Acquisition d'un portefeuille de mandats, sans nécessité de dépréciation.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires ou à leur coût de production).

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	13 072	100.00
Logiciels	23 099	33.33
Fonds commercial Caudirex	170 000	

Evaluation des immobilisations corporelles

La société ne dépassant pas deux des trois seuils suivants (total du bilan : 3 650 000 E, chiffre d'affaires : 7 300 000 E, nombre de salariés : 50) a retenu pour les immobilisations non décomposables, la durée d'usage et non la durée réelle pour calculer les plans d'amortissements.

Aucune immobilisation nécessitant une décomposition n'a été identifiée. L'application des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 n'a en conséquence aucun impact significatif sur les comptes.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires ou à leur coût de production).

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 4 ans
Matériel bureau & informatique	Linéaire- Dégressif	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Opérations à long terme

Néant.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Néant.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	3 596
Créances clients et comptes rattachés	743
Autres créances	6 916
Disponibilités	609
Total	11 864

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	995
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	170 696
Dettes fiscales et sociales	123 994
Autres dettes	18 360
Total	314 044

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	29 749
Total	29 749
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	379 549
Total	379 549

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	4
Agents de maîtrise et techniciens	11
Total	15

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	843	1 845
Dont entreprises liées		1 361

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	456 323	129 773
Résultat exceptionnel (hors participation)	17 349	4 879
Résultat comptable (hors participation)	339 020	134 652

Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à l'article R123-198-9 du code de commerce, le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1350.00 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

Les engagements de retraites et assimilés sont évalués chaque année, suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- taux d'actualisation : 1.2 %,
- taux de rotation du personnel : faible pour les cadres, moyen pour les non-cadres
- âge conventionnel de départ : 62 ans,
- condition de départ : départ volontaire,
- droits acquis : convention collective de l'entreprise qui s'applique,
- taux d'augmentation des salaires (annuel) : 1.25%.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

La société gère les indemnités allouées à ses salariés partant à la retraite selon un régime à prestations définies interne.

Les droits des salariés prévus par la convention collective applicable à l'entreprise ne sont pas provisionnés dans les comptes. Les indemnités de départ en retraite qui en découlent sont prises en charge lors de leur règlement.

Le montant du passif social est de 11 234.45 euros au 30/09/2019.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
- SARL SOCCAD LYON RHONE ALPES	7 622	135 693	49.50			75 000		311 749	15 594	
- SARL ARTHAUD et ASSOCIES AUV	10 000	44 854	49.00			14 780		220 873	4 950	
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT

Société par actions simplifiée d'expertise-comptable

et de commissaires aux comptes

Au capital de 150.000 €

73, rue François Mermet

69160 TASSIN LA DEMI -LUNE

431 460 336 RCS LYON

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

SOUMISE A L'ASSOCIEE UNIQUE PAR LE PRESIDENT

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice écoulé s'élevant à + 339.019,61 €, de la manière suivante :

- une somme de 250.000,00 €
à titre d'attribution de dividende à l'associé unique

Le solde, soit la somme de 89.019 ,61 €
au compte « Autres réserves », qui serait ainsi porté de + 295.468,09 €
à + 384.487,70 €.

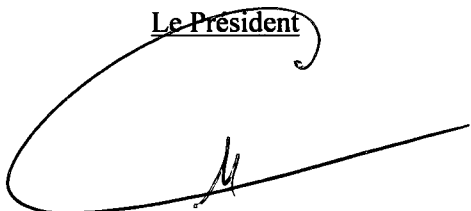
Le dividende de 250.000 € est mis en paiement ce jour au siège social.

Pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I. relatif à l'obligation d'indiquer la distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents ainsi que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement et de ceux non éligibles à cet abattement Nous vous rappelons les répartition de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices sociaux

Exercices	Montant de la Distribution éligible à l'abattement	Revenus non éligibles
30 septembre 2018	200.000 €	NEANT
30 septembre 2017	60.000 €	NEANT
30 septembre 2016	250.000 €	NEANT

CETTE DECISION A ETE PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE LE 30 DECEMBRE 2019

Le Président





RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT

73, rue François Mermet
69 160 TASSIN LA DEMI LUNE

S.A.S. au capital de 150 000 €
431 460 336 RCS LYON

SAGEC AUDIT

*Société par Actions Simplifiée au capital de 80 000 €
RCS de Saint Etienne : 515 375 541 Code APE : 6920Z*

21 Boulevard Lachèze 42 600 MONTBRISON
Tél. : 04 77 52 78 10 Fax : 04 77 52 78 19
contact@sagec-audit.com



Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Lyon

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société : ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT
Exercice clos le 30 septembre 2019

A l'Associée unique de la société ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

ARTHAUD & ASSOCIES

AUDIT

Comptes Annuels

Exercice clos le 30 septembre 2019

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

ARTHAUD & ASSOCIES**AUDIT***Comptes Annuels**Exercice clos le 30 septembre 2019*

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montbrison, le 14 décembre 2019,

Le Commissaire aux comptes

SAGEC AUDIT**Pascal GENEVRIER***Associé*